



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 43707

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes manifestées par les personnels des services des finances et en particulier ceux du Trésor public. En effet, si la décision prise par le Gouvernement de mettre en place un interlocuteur unique répond à un souci de simplification pour les usagers, il n'en reste pas moins vrai qu'une restructuration de cette ampleur laisse à craindre, à terme, les fermetures progressives des trésoreries de moins de six agents. Ainsi assisterait-on à la fermeture de postes ruraux ou semi-ruraux privant les usagers de services de proximité et allant à l'encontre de la politique d'aménagement du territoire. Par ailleurs, les agents s'interrogent sur les répercussions d'une telle réforme sur leur avenir, et particulièrement sur les problèmes qu'ils risquent de rencontrer dans le cadre de mutations, déjà difficiles à obtenir dans le contexte actuel, ou dans le cadre de déplacement d'office. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour que des négociations aboutissent favorablement dans l'intérêt des agents et des habitants des zones menacées par la disparition éventuelle de certaines perceptions.

Texte de la réponse

Le projet auquel il est fait référence, annoncé fin janvier, a été retiré en mars 2000. La mise en oeuvre d'une réforme du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie demeure une nécessité largement reconnue par l'ensemble des agents et des partenaires de l'administration. Lors du comité technique paritaire ministériel réuni le 28 avril 2000, les orientations, décisions et expérimentations d'un nouveau projet ont été présentées. La réforme-modernisation a pour objectif d'assurer un service de meilleure qualité, plus simple, plus accessible et plus proche pour répondre aux attentes légitimes des citoyens, des acteurs économiques et des élus. Elle se traduit par la volonté de maintenir un réseau dense de services de proximité et d'en tirer le meilleur parti pour les contribuables, les consommateurs, et les petites et moyennes entreprises ainsi que des services nouveaux pour les usagers. Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, le réseau du Trésor public va s'engager dans une démarche visant à mieux gérer les flux financiers publics, à mieux contrôler les dépenses publiques, à mieux informer - notamment les collectivités locales - sur les comptes publics et à mieux conseiller les élus locaux. A travers cette réforme-modernisation conduite dans le dialogue avec les personnels, leurs représentants, et les élus locaux, et réalisée par étapes notamment à partir d'expérimentations qui débiteront dès septembre prochain, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie s'attachera à répondre aux exigences de modernité, de transparence et de proximité qui correspondent à la vocation de ses agents comme aux aspirations de l'ensemble des Français et de leurs élus. Un dossier présentant le contenu de cette démarche de réforme-modernisation a été adressé à l'ensemble des parlementaires, des maires et des conseillers régionaux et généraux, au début du mois de mai dernier.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43707

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1721

Réponse publiée le : 21 août 2000, page 4936